

Le «soap» autour d'Everlasting donne des sueurs froides à RTL

Deux offres de reprise des activités d'Everlasting Group sont sur la table. Et on apprend que RTL-TVi aurait pu perdre le «Septante et Un».

NICOLAS KESZEI

Sacré marathon judiciaire hier matin pour Nicholas Ouchinsky, le mandataire de justice chargé de gérer le transfert des activités d'Everlasting Group, la société qui fournit à RTL-TVi quelques-uns de ses programmes phares («Mariés au premier regard», «Septante et un», «Expédition Paire Daiza»...). Après avoir assisté à une audience devant le tribunal du travail portant sur l'homologation du transfert des travailleurs, le mandataire de justice n'a eu qu'à traverser la place Poelaert pour se rendre au tribunal de commerce où il devait présenter les deux offres retenues concernant la reprise des activités d'Everlasting Group.

Résumant les grandes lignes de sa mission, Nicholas Ouchinsky a expliqué avoir travaillé dur avant d'obtenir toutes les informations nécessaires à la mise en place d'une data room afin que les candidats repreneurs puissent se faire une idée précise de ce qui était mis à l'étalage. Plus tard, au cours de l'audience, le conseil de Lavinia, un des deux candidats repreneurs, a également critiqué un manque d'informations disponibles.

Deux offres intéressantes

Dans le courant de l'été, après deux tours de table, Nicholas Ouchinsky a finalement isolé deux offres jugées intéressantes. La première offre est le fait de Xavier Debatty, le directeur d'Everlasting, associé pour la cause à Hervé Hubert, un célèbre producteur français («La

Roue de la fortune», «Les Reines du shopping», le «Bigdil»...). Les deux hommes, par le biais de la société - à constituer - Never Ending Story (NES) proposent un prix de 314.000 euros et la reprise de 22 travailleurs (sur 32). En outre, ils reprennent un passif bancaire estimé à 2,350 millions d'euros.

De l'autre côté, il y a l'offre faite par le producteur espagnol Lavinia. Ce dernier prévoit de reprendre 23 travailleurs (22 + 1 en charge des programmes de nuit) et a mis sur la table une enveloppe de 496.000 euros.

Le mandataire de justice a pris soin de ne pas se prononcer en faveur de l'une ou l'autre offre, laissant aux conseils des candidats le soin de présenter les offres en question. La parole a d'abord été donnée à Philippe Meessen, le conseil de Xavier Debatty, d'Hervé Hubert et de NES. Il a d'abord présenté le pedigree du producteur français qui, en cas d'acceptation du tribunal, prendrait 60% des parts de la société NES. L'avocat s'est ensuite employé à dénigrer les grandes

lignes de l'offre faite par Lavinia, son concurrent, s'étonnant notamment du profil des 22 travailleurs choisis par le producteur espagnol. Petit coup de poignard supplémentaire, il a précisé que le directeur des programmes d'Everlasting, repris dans l'offre de Lavinia, avait fait savoir qu'il ne souhaitait pas travailler pour le producteur espagnol si le tribunal penchait pour cette offre.

RTL «sauve» le «Septante et Un»

En marge des procédures de réorganisation judiciaire des sociétés d'Everlasting Group, un conflit est né autour de la licence d'exploitation du «Septante et Un», une des émissions phares de RTL-TVi, qui, sur un tapis rouge, amène les téléspectateurs vers le JT de 19h. Un intermédiaire, disant disposer des

droits sur la licence de l'émission, a voulu négocier en direct avec RTL-TVi. Apprenant cela, Everlasting Group, avec le soutien du mandataire de justice, a obtenu, sur la base d'une requête unilatérale, l'interdiction pour cet intermédiaire de continuer à contacter la chaîne privée. Ce dernier, qui était en conflit (financier) avec Xavier Debatty, a décidé, hier matin, de se retirer de la procédure. «Cette affaire avait créé beaucoup de difficultés de communication avec RTL qui a senti le vent du boulet passer», a expliqué Philippe Meessen, avant de préciser que le différend avait été aplani. «J'annonce à RTL que son programme n'est plus menacé», a-t-il ajouté, probablement à l'attention de Xavier de Thibault de Boesinghe, l'avocat de RTL-TVi, venu assister à l'audience en observateur.

Prenant la parole à son tour, Rodolphe Horion, l'avocat de Lavinia, n'a pas caché sa déception. «Je ne comptais pas prendre la parole pour dénigrer mon adversaire», a-t-il entamé, rappelant qu'avant de se tourner vers un producteur français, Xavier Debatty avait négocié durant de longs mois avec Lavinia. Le conseil de Lavinia n'a eu cesse de rappeler que son client, malgré des demandes répétées, a été confronté à un manque d'infor-

mations de la part de Xavier Debatty. Rodolphe Horion a ensuite expliqué que le projet du producteur espagnol était de reprendre les activités dans un climat positif. «Des projets sont en place, mais nous ne voulons pas les réaliser dans un contexte conflictuel. Nous maintenons notre offre, mais face à la levée de boucliers, du bout des lèvres, je vous dis que nous avons des craintes.»

Ce dernier a ensuite précisé que la cession

des activités d'Everlasting devait se faire de toute urgence, les caisses de la société étant vides.

Enfin, 13 travailleurs d'Everlasting ont tenu à intervenir dans la procédure afin de faire connaître leur position.

Dix d'entre eux sont repris par les deux candidats. Malgré cela, ils ont tenu à apporter leur soutien à l'offre faite par le duo Debatty/Hubert, le tout dans une optique de continuité des activités. Une travailleuse, reprise par NES et par Lavinia, a sans doute le mieux résumé le sentiment de ses collègues. «Je suis tracassée par ce que je ne connais pas et je confirme que Xavier Debatty a toujours la confiance des clients», a-t-elle déclaré. Après trois heures d'une audience dense, l'affaire a été prise en délibéré. Un jugement est attendu sous peu.

«Nous ne voulons pas réaliser nos projets dans un contexte conflictuel.»

RODOLPHE HORION
AVOCAT DE LAVINIA